

Accepted for
deposit
in the
Library of Congress
on the 10th day of
January 1900

[illegible]

[illegible]

pari est redouble que ont subi par. / 1115
fuer y de par y 712 / y ce sont pour
et miter de vitre signe de l'original
U. D. H. f. 1000 / de par belle / l'original
et miter de vitre et par / l'original
de par vitre / que par / l'original
par 712 / de par / l'original
resemblet bien de l'original
l'original est collé par
v. 1115 / 1115 / 1115